Informations Précontractuelles Européennes Normalisées en matière de crédit aux consommateurs

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

1. Identité et coordonnées du prêteur / de l'intermédiaire de crédit

Prêteur Adresse	Domofinance, ci-après dénommé le prêteur - Etablissement de crédit S. A. au capital de 53 000 010 euros - 450 275 490 R.C.S Paris Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - N° ORIAS : 07 026 850 (www.orias.fr). Bureaux : 15, Allée Paul Langevin - 76235 Bois-Guillaume Cedex
Intermédiaire de crédit Adresse	Nom Vendeur : ..... Forme juridique de la société : ..... Capital Social : ..... N° RCS : ..... Ville RCS : ..... Adresse du siège social : .....

2. Description des principales caractéristiques du crédit

Le type de crédit	Crédit affecté à la fourniture de bien(s) ou prestation(s) de services
Le montant total du crédit *Il s'agit du total des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit [Indiquer s'il s'agit du plafond ou du total]*	Le montant total du crédit est de : ..... euros
Les conditions de mise à disposition des fonds *Il s'agit de la façon dont vous obtiendrez l'argent et du moment auquel vous l'obtiendrez*	Le montant du crédit sera versé à l'intermédiaire de crédit à la demande de l'emprunteur par virement bancaire ou par chèque, à condition que le prêteur ait agréé l'emprunteur. Lorsqu'il y a lieu, le montant du crédit peut être débloqué par tranches successives, selon les modalités fixées d'un commun accord entre le prêteur et l'emprunteur. Les fonds pourront être versés à compter du huitième jour suivant l'acceptation de l'offre de contrat de crédit.
La durée du contrat de crédit	La durée du contrat de crédit est de ..... mois
Les échéances et le cas échéant, l'ordre dans lequel les échéances seront affectées	Vous devrez payer ce qui suit : ..... échéances de ..... euros ..... échéances de ..... euros Les échéances mentionnées ci-dessus sont des échéances [illegible] exprimées hors assurance facultative. Le montant des échéances et le nombre des [illegible] indiqués ci-dessus sont calculés pour un paiement de la [illegible] ..... jours après la date de mise à disposition des fonds. Les intérêts et/ou les frais seront [illegible] façon suivante : - Intérêts [illegible] intérêts sont [illegible] les échéances mentionnées ci-dessus [illegible] intérêts sont pris [illegible] prêteur ou prestataire de services [illegible] le dossier [illegible] frais de dossier d'un montant de ..... [illegible] dans les [illegible] mensualités du crédit. [illegible] sera perçu [illegible] frais de dossier.
Le montant total que vous devrez payer *Il s'agit du montant du crédit emprunté majoré des intérêts et des frais éventuels [illegible] à votre crédit*	Le [illegible] devrez payer [illegible] de..... euros [illegible] facultative.
Le crédit est consenti sous [illegible] paiement pour un bien ou [illegible] la fourniture de bien(s) ou de [illegible] déterminé(s) : Nom du bien/service Prix au comptant	Le crédit [illegible] à financer les achats de biens ou prestations de services suivants : ..... Prix au comptant : ..... euros
Le cas échéant *Les remboursements n'entraînent pas un amortissement immédiat du capital*	En cas de franchise d'amortissement, l'amortissement du capital sera différé jusqu'à l'issue de la période de franchise. L'emprunteur paiera alors uniquement, durant cette période de franchise, les intérêts, calculés sur le montant des fonds débloqués. En cas de franchise de paiement, le remboursement du prêt commencera par le règlement des intérêts cumulés durant la période de franchise et des éventuels frais de dossier.

3. Coût du crédit

Le taux débiteur	Le taux d'intérêt nominal fixe est de ..... % l'an
Taux annuel effectif global (TAEG) *Il s'agit du coût total exprimé en pourcentage annuel du montant total du crédit.* *Le TAEG vous permet de comparer différentes offres.*	Le taux annuel effectif global est de ..... % l'an Le calcul du TAEG a été réalisé sur la base des hypothèses suivantes : - le contrat de crédit restera valable pendant la durée convenue - les obligations seront remplies selon les conditions et dans les délais précisés dans la présente fiche d'information et dans le présent contrat de crédit - le montant total du crédit est réputé entièrement et immédiatement utilisé - les montants, durée et taux du crédit ainsi que les éventuels frais de dossier sont ceux mentionnés dans la présente fiche d'information

A RENVOYER Exemplaire Prêteur ▷

Est-il obligatoire pour l'obtention même du crédit ou conformément aux clauses et conditions commerciales de contracter : - une assurance liée au crédit ? - un autre service accessoire ? Si les coûts de ces services ne sont pas connus du prêteur, ils ne sont pas inclus dans le TAEG Lorsque l'assurance est proposée ou exigée par le prêteur, coût de cette assurance à l'aide d'un exemple chiffré exprimé en euros et par mois	Non Non Assurance proposée : - **DIM** : Décès, Invalidité permanente et totale, Maladie-accident - **DIMC** : Décès, Invalidité permanente et totale, Maladie-accident, Perte d'emploi suite à licenciement Exemple emprunteur : assuré pour les risques : ☐ DIM ☐ DIMC (11) Coût total de l'assurance facultative proposée par le prêteur : ..... euros (12) Montant total mensuel de la prime d'assurance : ..... euros Exemple coemprunteur : assuré pour les risques : ☐ DIM ☐ DIMC (13) Coût total de l'assurance facultative proposée par le prêteur : ..... euros (14) Montant total mensuel de la prime d'assurance : ..... euros
Montant des frais liés à l'exécution du contrat de crédit	Cf. ci-dessous
Le cas échéant Montant de tout autre frais lié au contrat de crédit	Frais de gestion – Reports : en [illegible] d'une é[illegible] à la demande de l'emprunteur, 4% du montant des échéances [illegible] ont fa[illegible]
Frais en cas de défaillance de l'emprunteur *Les impayés risquent d'avoir de graves conséquences pour vous et de vous empêcher d'obtenir un nouveau crédit.*	Vous devrez [illegible] cas de dé[illegible] En cas [illegible] de la part d[illegible] [illegible]oursements, le prêteur pourra [illegible] immédiat[illegible] des intérêts échus mais non p[illegible] la date du règlement [illegible]es produisent les intérêts de re[illegible] taux égal à celui du prêt. [illegible] le p[illegible]mander à l'emprunteur une ind[illegible] capital resta[illegible] date [illegible]e. Si le prêteur n'exige pas le r[illegible]at du capit[illegible] dû, il [illegible]r, outre le paiement des éché[illegible]es, une inden[illegible]e à 8 % de[illegible]ances. Cependant, dans le cas [illegible] accepterait des rep[illegible]échéances à [illegible]aux de l'indemnité serait ramen[illegible]s échéances reportées. L[illegible]nités ci-dessus peuvent être soumises, le cas échéant [illegible]oir d'appréciation du tribun[illegible]e somme autre que celles mentionnées dans les deux [illegible]essus [illegible]ra être réc[illegible] à l'emprunteur par le prêteur, à l'exception cependar[illegible] des frais taxables entraînés par cette défaillance.

4. Autres aspe[illegible]portants

[illegible]oit de rétractati[illegible]s disposez d'u[illegible]e 14 [illegible]lendar[illegible] revenir sur vo[illegible]ement vis-à-vis du [illegible]at de crédit	Oui. Toutefo[illegible] par une demande expresse rédigée, datée et signée de sa main, l'emprunteur sollicite la livraison immédiate du (des) bien(s) ou de la (des) prestation(s) de services, le délai de rétractation expire à la date de livraison ou de la fourniture, sans pouvoir ni excéder quatorze jours ni être inférieur à trois jours.
[illegible]oursement anti[illegible] [illegible] droit de pr[illegible]er à tout moment au [illegible]t anticipé, total ou partiel, du *Le cas échéant* *Le prêteur a droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé*	L'emprunteur peut toujours, à son initiative, rembourser par anticipation en partie ou en totalité, le crédit qui lui a été consenti. Si le montant du remboursement anticipé est supérieur à dix mille (10 000) euros, l'emprunteur devra verser au prêteur une indemnité de remboursement anticipé qui ne pourra dépasser : - 1% du montant du crédit faisant l'objet du remboursement anticipé si le délai entre le remboursement anticipé et la date de fin de contrat de crédit est supérieur à un an ; - 0.5% du montant du crédit faisant l'objet du remboursement anticipé si le délai entre le remboursement anticipé et la date de fin du contrat de crédit est inférieur ou égal à un an. Dans tous les cas, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé ne pourra dépasser le montant des intérêts que l'emprunteur aurait payé durant la période comprise entre le remboursement anticipé et la date de fin du crédit convenue initialement. Le seuil de dix mille (10 000) euros mentionné ci-dessus est apprécié par période de douze (12) mois glissants. Aucune indemnité de remboursement anticipé ne peut être réclamée à l'emprunteur si le remboursement anticipé a été effectué en exécution d'un contrat d'assurance destiné à garantir le remboursement du crédit.
Le prêteur doit, dans le cadre de la procédure d'octroi du crédit, consulter le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.	Oui
Droit à un projet de contrat de crédit *Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique pas si, au moment de la demande, le prêteur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous.*	Oui
Le délai pendant lequel le prêteur est lié par les informations précontractuelles	Ces informations sont valables du ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ au ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Après avoir pris connaissance de cette Fiche d'informations Précontractuelles Européennes Normalisées en matière de crédit aux consommateurs, je reconnais rester en possession d'un exemplaire de cette fiche.

Nom .....

Prénom .....

Date ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Signature Emprunteur

(A renseigner obligatoirement)

Nom .....

Prénom .....

Date ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Signature Coemprunteur

(Ne pas renseigner en l'absence de coemprunteur)

SPECIMEN